



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°16-29

Objet :

**Accord pour réduire les pertes en
eau sur les réseaux AEP et
diminuer les prélèvements au
milieu naturel**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau a souhaité s'inscrire dans la démarche de l'Agence de l'Eau visant à développer des actions coordonnées qui permettent de mettre en œuvre les orientations et dispositions prévues dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé le 4 novembre 2015 par le comité de bassin.

L'Agence de l'Eau accompagne financièrement la réalisation d'un programme de travaux pluriannuels cohérents au travers d'un accord de programmation pour les opérations prioritaires suivantes :

- Sectorisation du réseau AEP pour améliorer la gestion patrimoniale,
- Pose de prélocalisateurs pour la recherche de fuites,
- Suppression de rejets d'eau traitée vers le milieu naturel.

Ce contrat trouve sa cohérence dans la réalisation de ce programme en respectant l'échéancier prévisionnel d'engagement, les règles générales d'attribution et de versement des subventions de l'Agence.

Sa durée est de trois ans à compter de sa date de signature. Le coût total prévisionnel des opérations à réaliser est évalué à 240 000 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) de demander le soutien financier de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux afin de réduire les pertes en eau sur les réseaux AEP et diminuer les prélèvements au milieu naturel ;

2°) d'approuver l'accord de programmation pluriannuelle pour les années 2016 à 2018 entre Roannaise de l'Eau et l'Agence de l'Eau ;

3°) de signer le contrat correspondant et d'effectuer tous les actes nécessaires à son exécution ;

4°) d'indiquer que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 240 000 € HT.

Roanne, le

2 DEC. 2016

Le Président,


Daniel FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20161202-DC16-29-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2016